Mots de passe

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1983)**

Heft 698

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

HORLOGERIE

Même pas à titre symbolique

La Confédération renonce à participer au capital social d'Asuag; elle abandonne ce qui lui reste de la peau de chagrin.
De 30% du capital-actions, elle ne détenait plus, n'ayant pas souscrit aux augmentations, mais ayant subi les réductions, que le 0,2%. Ce 0,2% est, paraît-il, de trop. Elle aliène. C'est ce que le Conseil fédéral propose aux Chambres.
M. Kellerhals, directeur général de la Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH), a commenté pour l'Agence télégraphique suisse (ATS). Cette décision, a-t-il dit, correspond «fondamentalement à l'ordre économique suisse qui veut que les autorités, et plus particulièrement la Confédération, n'aient pas de participation financière dans le secteur privé».
0,2% troublait notre «ordre». Mais en 1931, quand l'Etat fédéral risquait 30% du capital de l'Asuag, avec des actions payées mille fois leur valeur nominale, quel «désordre». On ne se souvient pas pourtant que les patrons horlogers s'en plaignirent. La doctrine, depuis, s'est purifiée. Progrès!
La reprise par les banques commerciales suisses du géant de l'horlogerie suisse et la fusion de l'Asuag et de la Ssih pose, n'en déplaise, des questions de principe pour notre ordre économique.
Est-il conforme aux règles de l'ordre suisse que les banquiers, dont le métier est de prêter, deviennent propriétaires d'une industrie, vitale pour toute une région, celle de l'arc jurassien?
Cette question, qui n'est pas impertinente, personne ne veut la poser, chacun étant intimidé par l'ampleur de l'investissement de sauvetage consenti: plusieurs centaines de millions (ils seront, pourtant, en une année, amortis au bilan des banques, au titre de participations douteuses!).
Les responsabilités des nouveaux propriétaires, les banquiers, sont lourdes. Elles concernent l'emploi, les syndicats, l'avenir d'une région. Elles concernent, pour parler ordre économique suisse, les relations avec les autres industriels de l'horlogerie suisse, face à ce géant, à la fois concurrent et fournisseur. Pour ceux qui connaîtront des difficultés (il y en aura notamment dans la montre moyenne), comment les banques intéressées respecteront-elles l'égalité de traitement? Seront-elles sans pitié en tant que créancières? Offriront-elles des possibilités de rachat en tant que propriétaires d'un trust puissant?
Ces considérations et ces difficultés auraient dû pousser les banques à tenter le sauvetage et même à l'imposer sous une autre forme que la prise de possession de la majorité du capital-actions.
Les choses étant ce qu'elles sont, il est important que la Confédération continue à jouer de l'intérieur un rôle de présence et d'observation. Certes, avec son 0,2%, son poids est dérisoire. En fait, il faudrait proposer non pas l'abandon des actions, mais leur renforcement par souscription nouvelle.
La concentration du pouvoir économique appelle des contre-pouvoirs.
Contre-pouvoirs qui devraient être le fait des syndicats. Ils se taisent, par faiblesse, ou parce qu'ils pensent que ce serait malséant et preuve d'ingratitude que de contrarier les sauveteurs.
Contre-pouvoirs qui devraient être le fait de la Confédération et des cantons, au nom de l'équilibre national et de l'intérêt régional.
En 1931 et 1937, la Confédération intervenait en force et simultanément les syndicats faisaient franchir un pas important à la politique contractuelle! Aujourd'hui, la Confédération s'efface et les syndicats sont muets.
Les 600 000 francs, valeur des actions Asuag, posent donc une question essentielle, une question de principe.
Y aura-t-il aux Chambres débat sur ce nouvel ordre économique? **A. G.**

EN BREF

Si on fait confiance au «Monde» (28.8.) le réseau de télévision par câble de Biarritz propose les programmes de cinq chaînes de télévision non françaises, en plus de l'offre française; surprenant: le programme en allemand est suisse (DRS).

* * *

Il y a 65 sortes de jeu de jass en Suisse dont «le bolchévik», le «Molotow», le «cinq cents» et le «jass impérial de Nidwald». C'est le créateur du championnat suisse de jass, Gottfried Egg, qui a fait cette découverte. Notons tout de même que la manière la plus courante de jouer, pour laquelle il existait trois règlements, est aujourd'hui coiffée par un règlement unique qui devrait faciliter l'exercice de notre «sport national».

* * *

D'un jour à l'autre le quotidien catholique soleurois «Solothurner Nachrichten» a dû abandonner son titre pour devenir l'édition soleuroise du quotidien lucernois «Vaterland».

* * *

L'Action nationale compte gagner deux sièges à Zurich où elle en a un et conquérir sur le plan national les cinq mandats qui lui permettront de constituer un groupe autonome pour la prochaine législature.

MOTS DE PASSE

Ceinture

La solitude d'un coureur de foi
marque d'un poids
sa chasteté redondante:
— Duos habet, et bene pendentes.

Hélène Bezençon